COUR SUPÉRIEURE Chambre commerciale

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MINGAN

N°:

650-11-001027-217

DATE: 14 septembre 2021

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE DANIEL DUMAIS, JD 3065

DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES, L.R.C. (1985), CH. C-36, TELLE QU'AMENDÉE DE:

BIOÉNERGIE AE CÔTE-NORD CANADA INC.

Débitrice

-et-

BIOGAZ SP s.e.n.c.

Demanderesse

-et-

INVESTISSEMENT QUÉBEC

ARBEC BOIS D'OEUVRE INC.

A.X.C. CONSTRUCTION INC.

FOURNIER CONSTRUCTION INDUSTRIELLE INC.

DELOITTE INC., en sa qualité de syndic à la faillite de G7 CONSTRUCTION (9140-0663 Québec Inc.)

RPF LTÉE

BENOÎT PINEAULT INC.

Mises-en-cause

RAYMOND CHABOT INC.

Contrôleur proposé

ORDONNANCE DE PROROGATION DE L'ORDONNANCE INITIALE (PREMIÈRE)

- [1] **CONSIDÉRANT** l'Ordonnance initiale émise dans le présent dossier à la suite de la Requête pour l'émission d'une ordonnance initiale présentée par la Demanderesse le 5 mai 2021, telle qu'amendée et reformulée le 19 mai 2021 (« **l'Ordonnance Initiale** »), à l'égard de la Débitrice, en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, L.R.C. (1985), ch. C-36, telle qu'amendée (la « **LACC** »);
- [2] **CONSIDÉRANT** la Requête pour la prorogation de l'Ordonnance initiale datée du 10 septembre 2021, le rapport de Raymond Chabot Inc. en sa qualité de contrôleur (le « **Contrôleur** »), l'affidavit de M. Serge Mercier, l'absence de constestation, les représentations des avocats et la tenue d'une audition prochaine devant la Cour le 7 octobre 2021;
- [3] **CONSIDÉRANT** les dispositions de la LACC;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL:

- [4] **ACCUEILLE** la Requête;
- [5] **ORDONNE** la prorogation au 8 octobre 2021 de la Période de suspension prévue au paragraphe 10 de l'Ordonnance initiale;
- [6] **ORDONNE** au Contrôleur de communiquer à la Cour et aux parties intéressées un rapport détaillé en vue de la prochaine demande de prorogation, soit au plus tard le 6 octobre 2021;

[7] **LE TOUT** sans frais de justice.

DANIEL DUMAIS, j.c.s.

Date d'audience :

14 septembre 2021

Avocats:

Voir la liste de distribution